



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 8 juin 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 231-2015 décrétant une dépense de 1 250 000 \$ pour la réfection des chemins.

Le règlement numéro 231-2015 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com).

Donné à Stukely-Sud, ce 16 juin 2015.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Louissette Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière